



Delai mise en conformité assurance auto/moto

Par **RmaN**, le **24/12/2010** à **13:53**

Bonjour a toutes et a tous !

J'ai un litige avec mon assurance, c'est un petit peu long, mais pour comprendre je suis obligé de vous résumer le dossier:

J'ai acheté une moto un samedi au Havre, je l'assure par téléphone auprès d'une assurance (qui assure de A a Z) je rentre chez moi dans la région parisienne le soir vers 19H et range le véhicule avec un bloc disque dans le parking privatif de la résidence. Sauf que dans cette nuit la, ce véhicule a été volé.

Je suit toutes les étapes après un vol, procès verbal, puis déclaration a l'assurance... Mais mon véhicule n'a pas été gravé et j'ai une clause dans mon contrat demandant le gravage du véhicule...

Comment aurais je pu faire gravé mon véhicule un samedi soir? C'est pour cela que je vous demande si il n'y a pas un délai pour se mettre a la conformité d'un contrat d'assurance auto/moto?

A l'heure actuel, j'ai été au TGI, et dans les conclusions, l'assurance a dit beaucoup de chose fausse et je me retrouve coupable a payé l'assurance, mon avocat et surtout qu'il ne m'ont rien rembourser pour le véhicule volé...

J'attends une réponse avec impatience car je compte faire appel, si justice il y a encore en France...